



Objet : **Utilisation des routes conditionnelles (CDR) en UIR France lors des journées particulièrement chargées et des jours fériés légaux**

En vigueur : **Du 07 mai au 29 octobre 2021**

Description :

Dans le cadre de la gestion souple de l'espace aérien, l'utilisation des routes conditionnelles (CDR) en UIR France fait l'objet de mesures particulières lors de certains vendredis chargés de l'année 2021, ainsi que de certaines adaptations complémentaires qui prennent en compte les jours fériés légaux en France durant la période considérée.

Annexes :

Les adaptations prévues dans le cadre de ce SUP AIP sont détaillées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Vendredis Chargés ;
- Annexe 2 : Tronçons de route dont le statut CDR est défini par la Belgique.

Note

Les usagers aériens sont invités à vérifier les informations aéronautiques correspondantes diffusées par les administrations des Etats européens.

Si des circonstances exceptionnelles conduisaient à amender les dispositions présentées en annexes, en ce qui concerne l'espace aérien français, l'information serait portée à la connaissance des usagers aériens par voie de NOTAM, d'une part, et les indisponibilités correspondantes de routes conditionnelles de catégorie 1 seraient mentionnées dans le Plan d'Utilisation de l'Espace (AUP), d'autre part.

ANNEXE I**Vendredis chargés**

Les jours suivants sont identifiés comme des vendredis chargés au titre de l'année 2021 :

- Vendredis 07 mai, 14 mai, 21 mai, 28 mai ;
- Vendredis 04 juin, 11 juin, 18 juin, 25 juin ;
- Vendredis 02 juillet, 09 juillet, 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet ;
- Vendredis 06 août, 13 août, 20 août, 27 août ;
- Vendredis 03 septembre, 10 septembre, 17 septembre, 24 septembre ;
- Vendredis 01 octobre, 08 octobre, 15 octobre, 22 octobre et 29 octobre.

Les tronçons de routes en UIR France énumérés ci-dessous ont le statut de CDR avec priorité CAG de 1000 UTC à 1500 UTC lors des vendredis chargés identifiés ci-dessus :

- **UL722** **ANNET-KORUL au-dessus du FL305 ;**
- **UP620** **CAMBO-KORUL au-dessus du FL305 ;**
- **UN862** **UVUDO-OSMOB au-dessus du FL 285 ;**
- **UT21** **TOU-DIVKO au-dessus du FL335 ;**
- **UZ38** **MTL-PPG ;**
- **UZ539** **BOLSA-SIJAN.**

Les modalités de planification des routes conditionnelles propres aux vendredis chargés s'appliquent également aux jeudi suivant, veille de jour férié :

- Jeudi 13 mai 2021.

ANNEXE II

Tronçons de route dont le statut CDR est défini par la Belgique

Les tronçons de routes en UIR France énumérés ci-dessous ont le statut de CDR avec priorité CAG de 1000 UTC à 1500 UTC.

- Jeudi 13 mai 2021 ;

- Tous les vendredis, du 07 mai au 29 octobre 2021 inclus.
 - **UM170** **KUDIN-RAPOR ;**

 - **UY131** **NILEM-MOPIIL ;**

 - **UY157** **REMGO-XERAM.**